



Mairie de Nant

Place du Claux  
12230 NANT

COMMUNE DE NANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Finances Locales / 7.5 Subventions

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 03 avril 2024

**Nombre de conseillers en exercice : 15**      **Présents : 12**      **Procurations 2**  
**Votants : 14**

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, à 18h, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

**Date de convocation : 27/03/2024**

**Date d'affichage : 27/03/2024**

**Étaient présents :** Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Virginie GOVIGNON, Sabine THOMAS, , Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET, Jean-François GALLIARD.

**Étaient Représentés :** Lionel CAYRON, représentée par Paulette FOURNIER.  
Yvan BOUAT Représenté par Richard FIOL

**Étaient Absents :** Vanessa AUBELEAU

**Délibération n° 2024-49 annule et remplace la délibération 2024-06**

**Objet : Eglise Saint Pierre demande complémentaire de subvention auprès de la Région OCCITANIE**

Suite au point effectué par l'architecte, maître d'œuvre dans cette opération, et suite à l'ouverture des plis et des négociations avec les entreprises, il y a lieu de revoir le montant de l'opération.  
Le montant des travaux de l'opération s'élève après négociation à 441 839€ HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention selon le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles complémentaires		Recettes prévisionnelles complémentaires		
Nature	Montant € HT		Montant complémentaire € HT	Taux
		Aides publiques		
Dépenses de travaux supplémentaires	215 965€	DRAC	107 983 €	50 %
		Conseil régional	43 193 €	20 %
		Conseil départemental	43 193 €	20 %
		Total des aides publiques complémentaires demandées	194 369€	90 %
		Autofinancement		
		Fonds propres	21 596 €	10%
<b>TOTAL</b>	<b>215 965€</b>	<b>TOTAL</b>		<b>215 965€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet selon le plan de financement fourni par le maître d'œuvre à la suite des négociations avec les entreprises ;
- De charger Monsieur le Maire de déposer une demande complémentaire de subvention auprès de la région.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,  
Fait à NANT, le 03 avril 2024

Le secrétaire de séance,

Le Maire,  
Richard FIOL

Transmis au représentant de l'Etat : 13/04/2024  
D. M. S. le 15/04/2024